

DEMANDE D'EMPLACEMENT ANIMATION-VENTE-ASSOCIATIVE

Ce formulaire doit être complété par une personne majeure
présente le jour de la manifestation

Je soussigné :

Nom, Prénom :

Représentant de l'association :

Au titre de :

Domicile :

Téléphone : (fixe et portable) :

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance une demande d'emplacement pour une vente caritative :

Lieu : **Espace Public devant Groupama**

le samedi de 8h00 à 12h00.

But de la vente ou animation :

.....

.....

Listes des produits proposés au public :

.....

RAPPELS :

La vente ambulante sur le marché forain est autorisée mais doit se faire dans le respect des commerçants sédentaires ou non sédentaires présents. Les demandeurs mineurs devront obligatoirement être encadrés par des personnes adultes durant la vente.

L'emplacement devra être laissé propre et sans déchets. L'organisateur fera son affaire de l'installation et l'accès à l'électricité est possible sur la borne située Place du Plâtre indiquée par le placier, avec des rallonges électriques extérieures adaptées aux prises spécifiques. Nous vous demandons de respecter la puissance distribuée. L'intérieur de la Halle aux veaux n'est pas accessibles pour les ventes (espace mezzanine seulement).

Toute la réglementation concernant les débits de boissons devra être respectée et en particulier l'interdiction de vente ou d'offrir de l'alcool par des mineurs et aux mineurs. (*Art. L.3342-1 du code de la santé publique .-La vente des boissons alcooliques à des mineurs est interdite. L'offre de ces boissons à titre gratuit à des mineurs est également interdite dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics. La personne qui délivre la boisson peut exiger du client qu'il établisse la preuve de sa majorité. Art. L.3353-3.-La vente à des mineurs de boissons alcooliques est punie de 7 500 €).*

A Saint Laurent de Chamousset,

Le

Signature